INTRODUCTION

AU LIVRE D'ESTHER

L'auteur du livre d'Esther est inconnu. Le Talmud l'attribue à la grande Synagogue; Clément d'Alexandrie, Aben Esra, etc., à Mardochée. Le ch. IX, 20, semble appuyer cette dernière opinion, mais le ℣. 31 du même chapitre prouve que la fin, du moins, n'est pas de lui. On peut cependant admettre que la plus grande partie de cette histoire a été rédigée par Mardochée.

Ce qui est certain, c'est que la forme même du récit suppose que l'empire perse est encore debout, car le narrateur en connaît parfaitement les coutumes, ainsi que les habitudes et la cour; il en appelle de plus aux annales des Mèdes et des Perses, X, 2. Il écrivait donc en Perse, à Suse même; ce qui est confirmé, en outre, par l'absence d'allusions à Juda et à Jérusalem; on ne peut même douter qu'il n'ait vécu à la cour, à cause des détails circonstanciés qu'il donne sur le grand banquet d'Assuérus, de la connaissance qu'il a des noms des grands officiers et des eunuques, de la femme et des enfants d'Aman, etc.

Le style, dans le texte original, est simple et généralement pur, mélangé seulement de quelques mots perses et de quelques expressions araméennes, comme on en trouve dans Esdras et dans certaines parties des Paralipomènes.

Le nom de Dieu ne se trouve pas une seule fois dans la partie protocanonique du livre d'Esther, peut-être parce qu'elle fut écrite à Suse, au milieu des païens; mais s'il n'y est pas nommé, il paraît partout : c'est sa Providence qui dispose tous les événements et qui fait triompher les Juifs des piéges de leurs ennemis.

A la fin du livre d'Esther, S. Jérôme a placé un certain nombre de fragments dont nous ne possédons plus le texte original; ils se lisent dans la Bible grecque, et ils avaient été traduits, de cette dernière source, dans l'ancienne Italique. Ces fragments sont rejetés par les protestants comme apocryphes. Ils forment la partie deutérocanonique du livre d'Esther et on y lit plusieurs fois le nom de Dieu. L'Église les range parmi les récits inspirés, de même que les autres parties de la Sainte Ecriture.

La scène se passe à la cour d'Assuérus (hébreu Akhaschvérosch). Assuérus est Xerxès Ier, fils de Darius Ier, fils d'Hystaspe, qui régna de l'an 485 à l'an 465 avant J.-C. La forme hébraïque Akhaschvérosch correspond à la forme perse Kschayarscha, en la faisant précéder de l'aleph prosthétique. Ce qui est dit de l'étendue de l'empire perse, des usages de la cour et enfin de l'humeur capricieuse d'Assuérus, convient parfaitement à Xerxès. Les auteurs grecs et latins, en citant d'autres traits de son caractère, nous le présentent sous le même jour que l'écrivain hébreu : sensuel, vindicatif, cruel, extravagant.

Assuérus régnait depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie, sur 127 provinces, qu'il ne faut pas confondre avec les 20 satrapies que Darius, fils d'Hystaspe, avait établies dans ses États. Les provinces étaient les subdivisions géographiques et ethnographiques de l'empire; les satrapies étaient une division administrative plus générale, faite en vue du prélèvement des tributs.

Au moment où commence le récit, Assuérus est à Suse, capitale de la province de Susiane, ville forte, où le roi des Perses passait plusieurs mois de l'année. La troisième année de son règne, 482 avant J.-C., il donna un splendide festin à tous les grands de son royaume, pendant cent quatre-vingt jours, ce qu'il faut entendre en ce sens qu'ils vinrent les uns après les autres et que des premiers aux derniers invités, il s'écoula un espace de cent quatre-vingt jours.

La reine Vasthi, en ancien perse, *Vahista, excellente,* donna aussi un banquet à ses femmes. La reine prenait d'ordinaire ses repas avec le roi, mais non dans les festins publics. Assuérus lui ordonna de venir montrer sa beauté à ses convives, elle refusa, non sans raison, de paraître devant des gens ivres. Le message lui avait été apporté par les sept eunuques, dont le nombre correspond à celui des sept Amschaspands. Le roi, irrité de sa désobéissance, la répudia.

Par une permission particulière de la Providence, une Juive, nommée Edissa, *myrte,* qui prit le nom perse d'Esther ou Astre, remplaça comme reine la fière Vasthi, en 479 ou 478. C'était la nièce de Mardochée. Dieu préparait ainsi la délivrance des Juifs, comme on va le voir dans le récit sacré.

ESTHER

CHAPITRE PREMIER.

Festin donné par Assuérus. La reine Vasthi refuse d'y venir. Assuérus la répudie.

1. Dans les jours d'Assuérus, qui régna depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie sur cent vingt-sept provinces,

2. Quand il s'assit sur le trône de son royaume, Suse était la première ville de son royaume.

3. Or, à la troisième année de son règne, il fit un grand festin à tous les princes de sa cour et à ses serviteurs, aux plus braves des Perses, aux illustres des Mèdes, et aux gouverneurs des provinces, en sa présence,

4. Pour montrer les richesses de la gloire de son empire, et la grandeur et le faste de sa puissance, pendant longtemps, c'est-à-dire cent quatre-vingts jours.

5. Et lorsque les jours du festin furent accomplis, il invita tout le peuple qui se trouva dans Suse, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, et il commanda que pendant sept jours on préparât un festin dans le vestibule de son jardin et du bois qui avait été planté par la magnificence et la main des rois.

6. Et de tous côtés étaient suspendues des tentures bleu céleste, d'un lin très fin couleur d'hyacinthe, soutenues par des cordons de fin lin et de pourpre, qui étaient passés dans des anneaux d'ivoire, et attachés à des colonnes de marbre. De plus, des lits d'or et d'argent étaient rangés sur un pavé d'émeraude et de marbre de Paros ; ce qu'une peinture d'une admirable variété embellissait.

7. Or ceux qui avaient été invités buvaient dans des coupes d'or, et les mets étaient présentés dans des plats toujours différents. Le vin aussi était servi

---

1. * *Assuérus.* Xerxès Ier. Voir l'*Introduction*, p. 229.

2. * *Suse*, capitale de la Susiane, sur l'Eulæus, une des résidences des rois de Perse,

4. Le roi voulut que *pendant cent quatre-vingts jours* son palais fût ouvert à tous les seigneurs de son vaste empire qui venaient le complimenter sur son avénement au trône et que pendant ce temps ils y fussent magnifiquement traités à mesure qu'ils arrivaient.

5. Remarquons bien que le texte ne dit pas que tous les habitants de Suse se trouvèrent en même temps réunis dans le vestibule du jardin. On peut donc légitimement supposer que le peuple fut distribué en sept bandes différentes dont chacune avait son jour, pour éviter la confusion, et qu'on partagea ensuite les convives de chaque bande en plusieurs repas, dans le même jour.

6. * *Un pavé d'émeraude et de marbre de Paros* en mosaïque. *De Paros* est un mot ajouté par la Vulgate.

comme il convenait à la magnificence royale, abondant et exquis.

8. Et il n'y avait personne qui contraignît à boire ceux qui ne le voulaient pas; mais il en fut comme le roi l'avait établi, en préposant à chaque table un des grands de sa cour, afin que chacun prît ce qu'il voudrait.

9. La reine Vasthi aussi fit un festin de femmes, dans le palais où le roi Assuérus avait coutume de demeurer.

10. Ainsi au septième jour, lorsque le roi était plus gai, et qu'après avoir bu avec excès, il se fut échauffé par le vin, il ordonna à Maümam, Bazatha, Harbona, Bagatha, Abgatha, Zéthar et Charchas, les sept eunuques qui servaient en sa présence,

11. D'introduire devant le roi la reine Vasthi, le diadème posé sur sa tête, pour montrer au peuple et aux grands de la cour sa beauté; car elle était très belle.

12. Vasthi refusa, et dédaigna de venir à l'ordre que le roi lui avait intimé par les eunuques. De là le roi irrité et enflammé d'une extrême fureur

13. Demanda aux sages qui, selon l'usage des rois, étaient toujours près de lui, et par le conseil desquels il faisait toutes choses, parce qu'ils savaient les lois et le droit des anciens,

14. (Or les premiers et les plus proches étaient Charséna, Séthar, Admatha, Tharsis, Marès, Marsana et Mamuchan, les sept chefs des Perses et des Mèdes, qui voyaient la face du roi, et avaient coutume de s'asseoir les premiers après lui.)

15. Quelle sentence méritait la reine Vasthi, qui n'avait pas voulu exécuter l'ordre que le roi Assuérus lui avait intimé par les eunuques.

16. Et Mamuchan répondit, le roi l'entendant, et les grands de la cour : Ce n'est pas seulement le roi qu'a offensé la reine Vasthi, mais encore tous les peuples et tous les grands qui sont dans toutes les provinces du roi Assuérus;

17. Car la parole de la reine parviendra à toutes les femmes, de manière qu'elles mépriseront leurs maris, et qu'elles diront : Le roi Assuérus a commandé que la reine Vasthi entrât auprès de lui; et elle n'a pas voulu.

18. Et d'après cet exemple toutes les femmes des princes des Perses et des Mèdes feront peu de cas des ordres de leurs maris; c'est pourquoi l'indignation du roi est juste.

19. S'il vous plaît ainsi, qu'un

---

8. *Que chacun prît ce qu'il voudrait.* Assuérus voulut bien en cette circonstance déroger à la coutume des Perses en vertu de laquelle les convives devaient boire autant que le roi du festin l'ordonnait.

9. * *Vasthi.* Voir l'*Introduction*, p. 230.

12. *Vasthi refusa;* fondée sur la loi qui ne permettait pas aux femmes en dignité de se montrer dans les festins.

14. *Qui voyaient*, etc.; qui avaient l'honneur de voir le roi, ou qui étaient toujours près de lui. Compar. I *Esdras*, VII, 14.

15. *Quelle sentence*, etc., est le complément direct de : *Il demanda*, qui se trouve au vers. 13.

19. *De vous;* littér. et par hébraïsme *de votre face.*

édit émane de vous, et qu'il soit écrit, selon la loi des Perses et des Mèdes, qu'il n'est jamais permis d'enfreindre, que Vasthi n'entrera jamais plus auprès du roi; que quant à sa dignité de reine, une autre plus digne qu'elle la recevra.

20. Et que cet édit soit publié dans toutes les provinces de votre empire (qui est très étendu), afin que toutes les femmes, tant des grands que des petits, rendent honneur à leurs maris.

21. Le conseil de Mamuchan plut au roi et aux grands de la cour; et le roi agit d'après ce conseil,

22. Et il envoya des lettres à toutes les provinces de son royaume, de manière que chaque nation pouvait entendre et lire, en diverses langues et en divers caractères, que les maris étaient les chefs et les maîtres dans leurs maisons, et que cela était publié parmi tous les peuples.

CHAPITRE II.

Esther devient l'épouse d'Assuérus. Marlochée découvre la conspiration de leux eunuques.

1. Ces choses s'étant ainsi passées, après que l'indignation du roi Assuérus se fut calmée, il se souvint de Vasthi, et de ce qu'elle avait fait, et de ce qu'elle avait souffert.

2. Alors les serviteurs du roi et ses ministres dirent : Qu'on cherche pour le roi de jeunes filles vierges et belles,

3. Et qu'on envoie des gens qui considèrent dans toutes les provinces les jeunes filles vierges et belles, et qu'ils les amènent à la ville de Suse, et les mettent dans la maison des femmes, sous la main d'Egée, l'eunuque, qui est le préposé et le gardien des femmes du roi, et qu'elles prennent une parure de femme, et toutes les autres choses nécessaires à leur usage.

4. Et celle qui entre toutes plaira aux yeux du roi, celle-là régnera à la place de Vasthi. Ce discours plut au roi, et il ordonna qu'on fît comme ils avaient conseillé.

5. Il y avait dans la ville de Suse un homme juif, du nom de Mardochée, fils de Jaïr, fils de Séméi, fils de Cis, de la race de Jémini,

6. Lequel avait été transféré de Jérusalem dans le temps que Nabuchodonosor, roi de Babylone, y avait transféré Jéchonias, roi de Juda.

7. Il élevait la fille de son frère, Edissa, qui s'appelait d'un autre

CHAP. II. 5. Infra, XI, 2. — 6. IV Rois, XXIV, 15; Infra, XI, 4.

---

20. *Toutes les provinces de votre empire;* littér. et par hypallage, *tout l'empire de vos provinces.*

5. * *Mardochée*, à l'époque où commence notre histoire, était déjà très âgé, selon plusieurs interprètes, qui entendent II, 5-6, en ce sens qu'il avait été transporté de Jérusalem du temps de Jéchonias, c'est-à-dire en 599; il aurait eu ainsi alors plus de 120 ans. Mais il est plus naturel de rapporter le ℣. 6, *lequel avait été transféré*, à Cis, son arrière grand-père. Son nom de Mardochée, qui est babylonien et non palestinien, semble indiquer qu'il était né en Babylonie.

7. * *Esther*. Sur le nom d'Esther, voir l'*Introduction*, p. 230.

nom Esther; et elle avait perdu son père et sa mère; elle était très belle et d'un visage gracieux. Son père et sa mère morts, Mardochée l'adopta pour sa fille.

8. Lors donc que l'ordre du roi eut été répandu, et que, selon son commandement, beaucoup de vierges belles étaient amenées à Suse et confiées à Egée l'eunuque, Esther aussi lui fut confiée entre toutes les autres, pour qu'elle fût conservée au nombre des femmes.

9. Elle lui plut, et elle trouva grâce en sa présence, et il commanda à un autre eunuque de préparer aussitôt une parure de femme, de lui donner ses portions et sept filles très belles de la maison du roi, de la parer et de l'embellir, tant elle-même que ses suivantes.

10. Esther ne voulut pas lui indiquer son peuple et sa patrie, parce que Mardochée lui avait ordonné de garder entièrement le silence sur cela.

11. Et il se promenait tous les jours devant le vestibule de la maison dans laquelle les vierges choisies étaient gardées, s'inquiétant du salut d'Esther, et voulant savoir ce qui lui arriverait.

12. Or, lorsqu'était venu le temps de chacune des filles d'entrer selon son rang auprès du roi, et que tout ce qui concernait la parure était achevé, le douzième mois avait fait sa révolution : en sorte que pendant six mois elles s'oignaient d'huile de myrrhe, et pendant six autres mois, elles faisaient usage de parfums et d'aromates.

13. Et lorsqu'elles devaient entrer auprès du roi, tout ce qu'elles demandaient concernant la parure, elles le recevaient, et parées à leur gré, elles passaient de la salle à manger des femmes dans la chambre du roi.

14. Or celle qui était entrée le soir sortait le matin, et de là elle était conduite dans un autre appartement qui était sous la main de Susagazi, eunuque, lequel avait la garde des femmes du second rang; et elle n'avait pas le pouvoir de revenir encore auprès du roi, à moins que le roi ne le voulût, et n'eût commandé qu'elle vînt, en l'appelant par son nom.

15. Or, quelque temps s'étant écoulé, le jour approchait où, selon son rang, Esther, fille d'Abihaïl, frère de Mardochée, que Mardochée avait adoptée pour sa fille, devait entrer auprès du roi. Elle ne demanda pas d'ornement extraordinaire de femme; mais Egée, l'eunuque, gardien des vierges, lui donna tout ce qu'il voulut pour sa parure : car elle était très bien faite, et d'une incroyable beauté; et elle paraissait gracieuse et aimable aux yeux de tous.

16. Elle fut donc amenée dans la chambre du roi Assuérus, au dixième mois, qui est appelé Té-

---

9. *Ses portions;* c'est-à-dire tout ce qui concernait sa nourriture, sa table, ou bien, selon d'autres interprètes, tout ce qu'il était convenable de lui donner selon son rang.

16. *Le dixième mois* commençait à la nouvelle lune de septembre.

beth, la septième année de son règne.

17. Or le roi l'aima plus que toutes les autres femmes, et elle trouva grâce et bienveillance devant lui au-dessus de toutes les femmes, et il mit le diadème royal sur sa tête, et la fit régner à la place de Vasthi.

18. Et il commanda qu'on préparât un festin très magnifique à tous les princes et à tous ses serviteurs pour le mariage et les noces d'Esther. Il donna aussi du repos aux peuples de ses provinces, et il fit des largesses avec la magnificence d'un prince.

19. Et lorsque, pour la seconde fois, on cherchait des vierges, et qu'on les rassemblait, Mardochée demeurait à la porte du roi.

20. Esther n'avait point fait encore connaître sa patrie et son peuple, selon l'ordre de Mardochée; car tout ce qu'il commandait, Esther l'observait, et elle faisait toutes choses comme elle avait coutume lorsqu'il l'élevait petite enfant.

21. Dans le temps donc que Mardochée demeurait à la porte du roi, Bagathan et Tharès, deux eunuques du roi qui étaient portiers, et gardaient la première entrée du palais, furent irrités, et voulurent s'insurger contre le roi et le tuer.

22. Cela ne fut pas ignoré de Mardochée, qui l'annonça aussitôt à la reine Esther, et celle-ci au roi, au nom de Mardochée, qui lui avait déféré la chose.

23. On chercha et on découvrit le complot, et l'un et l'autre furent pendus à une potence. Or cela fut écrit dans les histoires et inséré dans les annales devant le roi.

CHAPITRE III.

Élévation d'Aman. Sa haine contre Mardochée. Il obtient un édit du roi pour faire mourir tous les Juifs, sujets d'Assuérus.

1. Après cela, le roi Assuérus éleva Aman, fils d'Amadath, qui était de la race d'Agag; et il mit son trône au-dessus de tous

17. *Et la fit régner*, etc. On objecte que suivant Hérodote, après la mort du mage Smerdis, il fut arrêté solennellement que le roi ne pourrait prendre de femme que dans la maison des sept prétendants au trône. On objecte encore qu'il n'est nullement probable qu'Assuérus ait voulu choisir pour reine une femme juive. Mais d'abord est-il bien sûr que l'obligation de n'épouser qu'une femme appartenant à la maison des sept prétendants ne regardait pas uniquement le successeur de Smerdis? Il n'est pas plus sûr que, lors même que la convention eût été générale et sans restriction, les princes qui vinrent après lui la crurent obligatoire pour eux et consentirent à s'y soumettre. Enfin on sait que les souverains d'Asie, entièrement plongés dans la volupté, ne cousultaient que leurs passions et que, par conséquent, ils ne pouvaient être qu'indifférents sur leur famille et leur religion. Cette considération explique encore comment Assuérus a pu épouser une Juive, d'autant plus qu'Esther cherchait elle-même à cacher son extraction, ainsi que le lui avait prescrit Mardochée, son oncle (vers. 20).

1. * *Aman.* Quelque temps après l'élévation d'Esther à la dignité de reine et le service rendu au roi par Mardoché, Assuérus choisit pour premier ministre un Mède nommé Aman, originaire de la province d'Agag. « On a longtemps cru que Haman, fils d'Hamadâtha, dont le nom a reçu une si triste célébrité, était Amalékite, car l'un des rois d'Amalec s'appelait Agag. Et puisque déjà dans l'antiquité les noms d'Esaü, d'Amalec, étaient pris comme les désignations des païens d'Europe, les Septante tra-

les princes qu'il avait auprès de lui.

2. Et tous les serviteurs du roi qui étaient à la porte du palais, fléchissaient les genoux et adoraient Aman ; ainsi, en effet, leur avait ordonné le souverain. Le seul Mardochée ne fléchissait point le genou devant lui et ne l'adorait point.

3. Les serviteurs du roi qui gardaient la porte du palais, lui dirent : Pourquoi n'observes-tu pas comme les autres l'ordre du roi ?

4. Et comme ils le lui disaient très souvent, et que lui ne les écoutait pas, ils en avertirent Aman, désirant savoir s'il persisterait dans sa résolution, car il leur avait dit qu'il était Juif.

5. Lorsqu'Aman l'eut appris, et que, par expérience, il eut reconnu que Mardochée ne fléchissait point le genou devant lui et ne l'adorait point, il fut très irrité.

6. Et il compta pour rien de porter ses mains sur le seul Mardochée ; car il avait appris qu'il était de la nation juive, et il aima mieux perdre toute la nation des Juifs qui étaient dans le royaume d'Assuérus.

7. Au premier mois (dont le nom est Nisan), la douzième année du règne d'Assuérus, le sort qui en hébreu se dit phur, fut jeté dans l'urne devant Aman, auquel jour et auquel mois la nation des Juifs devait être exterminée; et le douzième mois, qui est appelé Adar, sortit.

8. Et Aman dit au roi Assuérus : Il y a un peuple dispersé dans toutes les provinces de votre royaume, divisé lui-même, ayant des lois et des cérémonies nouvelles, et de plus méprisant les décrets du roi. Or vous savez très bien qu'il importe à votre royaume qu'il ne devienne pas plus insolent par la licence.

9. S'il vous plaît ainsi, décrétez qu'il périsse, et je pèserai dix mille talents aux trésoriers de votre épargne.

---

duisent l'hébreu *Agagi* par Μακεδών, le Macédonien. Néanmoins, le nom de Haman, ainsi que celui de son père, trahit une origine méde-perse. Nous savons maintenant, par les inscriptions de Khorsabad, que le pays d'Agag composait réellement une partie de la Médie. Or, voilà donc une nouvelle circonstance qui montre, jusque dans ses moindres détails, la valeur historique du livre d'Esther. » (Oppert.) — On voit par là que l'objection faite contre Esth., xvi, 10, et tirée de ce que, dans ce passage, Aman est qualifié de Macédonien, est sans valeur. Ce passage ne contredit pas, comme on le prétendait, iii, 1, 10; viii, 3; ix, 6, 24. Le mot de Macédonien, dans le ch. xvi, vient de ce que les traducteurs grecs, d'après lesquels a été faite la version de ce ch. xvi, ont rendu à tort, ici comme ix, 23 (24), le mot Agagite par Macédonien.

2. * *Le seul Mardochée ne fléchissait point le genou,* sans doute parce qu'il considérait cette prostration comme un acte d'idolâtrie. Les Spartiates refusèrent de rendre à Xerxès un hommage semblable.

7. Le mois de *Nisan* commençait à la nouvelle lune de mars, et le mois d'*Adar*, à la nouvelle lune de février. — *Phur;* mot persan qui a été adopté par les Hébreux. Compar., ix, 24. — On tirait douze sorts, pour les douze mois de l'année.

9. *Je pèserai;* c'est-à-dire *je donnerai le poids, je payerai.* — *Dix mille talents.* Si c'étaient les talents d'argent des Hébreux, ils feraient environ 44,145,000 fr.; mais s'il s'agissait des talents babyloniens, les dix mille donneraient tout au plus 21,000,000. Quoi qu'il en soit, Aman espérait recueillir de la confiscation des Juifs mis à mort la somme qu'il promettait.

10. Le roi tira donc de sa main l'anneau dont il se servait, et le donna à Aman, fils d'Amadath, de la race d'Agag, ennemi des Juifs,

11. Et lui dit : Que l'argent que tu promets soit pour toi; fais de ce peuple ce qui te plaira.

12. Et les scribes du roi furent appelés en Nisan, premier mois, le treizième jour du même mois, et l'on écrivit, au nom du roi Assuérus, comme l'avait commandé Aman, à tous les satrapes du roi, aux juges des provinces et des diverses nations, avec une variété de langage telle que chaque nation pouvait lire et entendre; et les lettres, scellées de l'anneau du roi,

13. Furent envoyées par les courriers du roi à toutes les provinces, afin qu'on tuât et qu'on exterminât tous les Juifs, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, les petits enfants et les femmes, en un seul jour, c'est-à-dire le treizième jour du douzième mois qui est appelé Adar, et que leurs biens fussent pillés.

14. Or la substance des lettres était que toutes les provinces sussent son intention, et se préparassent pour le susdit jour.

15. Les courriers qui avaient été envoyés se hâtaient de remplir l'ordre du roi. Et aussitôt l'édit fut affiché dans Suse, le roi et Aman célébrant un festin, et tous les Juifs qui étaient dans la ville pleurant.

CHAPITRE IV.

Consternation des Juifs. Mardochée instruit Esther de ce qui se passait. Elle se dispose à aller trouver le roi.

1. Lorsque Mardochée eut appris cela, il déchira ses vêtements, et se revêtit d'un sac, répandant de la cendre sur sa tête ; et sur la place du milieu de la ville il criait d'une voix forte, témoignant l'amertume de son âme,

2. Et au milieu de ces lamentations, s'avançant jusqu'à la porte du palais : car il n'était pas permis d'entrer revêtu d'un sac dans le palais du roi.

3. Dans toutes les provinces aussi, dans les villes et dans les lieux dans lesquels l'édit cruel du roi était parvenu, il y avait parmi les Juifs un grand deuil, un jeûne, des cris déchirants, beaucoup se servant de sac et de cendre au lieu de lit.

4. Or les jeunes filles d'Esther et les eunuques entrèrent, et le lui annonçèrent. En l'apprenant, elle fut consternée, et elle envoya un habit à Mardochée, afin qu'on lui ôtât son sac et qu'on le revêtît de cet habit; il ne voulut point le recevoir.

5. Alors, ayant fait venir Athach, l'eunuque que le roi lui

---

10. * *L'anneau.* Il lui donnait ainsi tout pouvoir.

13. * *Le treizième jour du douzième mois.* Onze mois devaient donc s'écouler entre la date du décret et son exécution. On a trouvé ce délai invraisemblable, mais l'explication nous en est fournie par le texte lui-même. Les Perses consultaient le sort dans les affaires graves; le sort, en cette circonstance, ayant indiqué le douzième mois, appelé Adar, il était nécessaire d'attendre cette date. — Aman fait porter l'ordre par des *courriers* dans tout le royaume. Ces courriers avaient été institués par Cyrus.

4. *Les jeunes filles;* les filles attachées au service.

avait donné pour serviteur, elle lui ordonna d'aller vers Mardochée et d'apprendre de lui pourquoi il faisait cela.

6. Or Athach, étant sorti, alla vers Mardochée, qui se tenait sur la place de la ville, devant la porte du palais.

7. Mardochée lui apprit tout ce qui était arrivé, de quelle manière Aman avait promis de porter de l'argent dans les trésors du roi par le moyen du massacre des Juifs.

8. Il lui donna aussi un exemplaire de l'édit qui était affiché dans Suse, afin qu'il le montrât à la reine, et qu'il l'avertît d'entrer chez le roi et de le prier pour son peuple.

9. Etant revenu, Athach annonça à Esther tout ce que Mardochée lui avait dit.

10. Esther lui répondit, et lui commanda de dire à Mardochée :

11. Tous les serviteurs du roi et toutes les provinces qui sont sous sa domination, savent que si un homme ou une femme, qui n'a pas été appelé, entre dans le vestibule intérieur du roi, il est sans aucun délai tué sur-le-champ, à moins que le roi ne tende son sceptre d'or vers lui en signe de clémence, et qu'ainsi il puisse vivre. Comment donc moi pourrai-je entrer vers le roi, moi qui, depuis déjà trente jours, n'ai pas été appelée auprès de lui?

12. Ce qu'ayant entendu, Mardochée

13. Manda de nouveau à Esther, disant : Ne pensez pas, parce que vous êtes dans la maison du roi, que vous sauverez seule votre vie, plutôt que tous les autres Juifs;

14. Car, si maintenant vous gardez le silence, les Juifs seront délivrés par un autre moyen, et vous, et la maison de votre père, vous périrez. Et qui sait si vous n'êtes point parvenue à la dignité royale uniquement afin que vous fussiez préparée pour un pareil temps?

15. Et Esther manda de nouveau à Mardochée ces mots :

16. Allez et assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suse, et priez pour moi. Ne mangez et ne buvez point durant trois jours et trois nuits; et moi, je jeûnerai également avec mes filles, et alors j'entrerai auprès du roi, agissant contre la loi, n'ayant pas été appelée, et m'abandonnant à la mort et au péril.

17. C'est pourquoi Mardochée alla, et fit tout ce qu'Esther lui avait ordonné.

---

11. *Le vestibule*, etc.; c'est-à-dire le vestibule qui précédait immédiatement la chambre où était le roi.

13. *Plutôt que tous les autres Juifs;* c'est-à-dire à l'exclusion de tous les autres Juifs, si tous les Juifs périssent.

16. *Trois jours et trois nuits.* Cela doit s'entendre d'une partie de deux nuits et d'un jour entier; puisqu'Esther mangea avec le roi, avant même que le troisième jour fût passé (v, 1). Compar. Matth. XII, 40. — *A la mort et au péril;* hébraïsme, pour *au péril de la mort.*

CHAPITRE V.

Esther se présente devant Assuérus, et le prie de venir au festin qu'elle lui a préparé. Aman prend la résolution de faire pendre Mardochée.

1. Or, le troisième jour, Esther se revêtit de vêtements royaux et se présenta dans le vestibule de la maison du roi, lequel était intérieur, contre la chambre du roi : or il était assis sur son trône, dans la chambre du conseil du palais, contre la porte de la maison.

2. Et lorsqu'il vit la reine Esther devant lui, elle plut à ses yeux, et il étendit vers elle le sceptre d'or qu'il avait à la main. Esther, s'approchant, baisa le bout de son sceptre.

3. Et le roi lui dit : Que voulez-vous, reine Esther? Quelle est votre demande? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, elle vous serait donnée.

4. Mais elle répondit : S'il plaît au roi, je vous conjure de venir, et Aman avec vous, au festin que j'ai préparé.

5. Et aussitôt le roi : Appelez vite Aman, dit-il, afin qu'il obéisse à la volonté d'Esther. C'est pourquoi le roi et Aman vinrent au festin que la reine leur avait préparé.

6. Or le roi lui dit, après qu'il eut bu abondamment : Que désirez-vous que je vous donne, et que demandez-vous? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, vous l'obtiendriez.

7. Esther lui répondit : Voici ma demande et mes prières :

8. Si j'ai trouvé grâce en présence du roi, et s'il plaît au roi de me donner ce que je demande, et de remplir mon désir, que le roi vienne et Aman au festin que je leur ai préparé, et demain je découvrirai ma volonté au roi.

9. Aman sortit donc, ce jour-là, joyeux et dispos. Mais, lorsqu'il eut vu Mardochée assis devant la porte du palais, et que non seulement il ne s'était pas levé pour lui, mais qu'il ne s'était pas même remué de la place où il était assis, il fut fort indigné ;

10. Et dissimulant sa colère, il retourna à sa maison, et réunit auprès de lui ses amis et Zarès, sa femme.

11. Or il leur exposa la grandeur de ses richesses, le grand nombre de ses enfants, et à quelle grande gloire le roi l'avait élevé au-dessus de tous les grands de la cour et de ses serviteurs.

12. Et après cela il dit : La reine Esther aussi n'a appelé nul autre au festin avec le roi, hors moi : et c'est chez elle qu'encore demain je dois dîner avec le roi.

13. Et quoique j'aie tous ces avantages, je crois que je n'ai rien, tant que je verrai Mardochée, le Juif, assis devant la porte du roi.

14. Or Zarès, sa femme, et tous les autres, ses amis, lui dirent : Commande qu'on prépare une potence fort élevée, ayant cinquante coudées de hauteur, et dis

---

4. *Le vestibule*, etc. Voy. IV, 11.

14. *Une croix*. Le texte hébreu porte, *la croix*, avec l'article déterminatif, parce que le mot *croix* est virtuellement renfermé dans le terme générique *potence* qui précède.

dès le matin au roi qu'on y suspende Mardochée, et c'est ainsi que, joyeux, tu iras avec le roi au festin. Ce conseil lui plut, et il commanda qu'on préparât une croix fort élevée.

CHAPITRE VI.

Honneurs rendus à Mardochée. Confusion d'Aman.

1. Le roi passa cette nuit sans dormir, et il commanda qu'on lui apportât les histoires et les annales des temps antérieurs. Et comme on les lisait, lui présent,

2. On vint à cet endroit où était écrit de quelle manière Mardochée avait dénoncé les embûches de Bagathan et de Tharès, eunuques qui avaient voulu égorger le roi Assuérus.

3. Ce que le roi ayant entendu, il demanda : Quel honneur et quelle récompense Mardochée a-t-il obtenus pour cette fidélité? Ses serviteurs et ses ministres répondirent : Il n'a reçu absolument aucune récompense.

4. Et aussitôt le roi : Qui est, dit-il, dans le vestibule? Or Aman était entré dans le vestibule intérieur de la maison du roi, pour lui conseiller de commander que Mardochée fût attaché à la potence qui lui avait été préparée.

5. Les serviteurs répondirent : C'est Aman qui est dans le vestibule. Le roi reprit : Qu'il entre.

6. Et lorsqu'il fut entré, le roi lui demanda : Que doit-on faire à l'homme que le roi désire honorer? Or Aman, pensant en son cœur et s'imaginant que le roi ne voulait point honorer un autre que lui,

7. Répondit : Un homme que le roi désire honorer

8. Doit être revêtu des vêtements royaux, et être placé sur un cheval que le roi monte, et recevoir un diadème royal sur sa tête,

9. Et que le premier des princes royaux des grands de la cour tienne son cheval, et que, marchant par la place de la ville, il crie et dise : Ainsi sera honoré celui que le roi voudra honorer.

10. Or le roi lui dit : Hâte-toi, prends la robe et le cheval, et fais comme tu as dit à Mardochée, le Juif qui est assis devant la porte du palais. Prends bien garde de ne rien omettre de ce que tu as dit.

11. C'est pourquoi Aman prit la robe et le cheval, et, en ayant revêtu Mardochée dans la place de la ville, et l'ayant mis à cheval, il le précédait et criait : Il est digne de cet honneur, celui que le roi veut honorer.

12. Et Mardochée revint à la porte du palais; et Aman se hâta d'aller en sa maison, triste, et la tête couverte.

13. Or il raconta à Zarès, sa femme, et à ses amis tout ce qui était arrivé. Les sages dont il prenait conseil, et sa femme, lui répondirent : Si c'est de la race des Juifs qu'est Mardochée devant lequel tu as commencé à déchoir, tu ne pourras lui résister, mais tu tomberas devant lui.

14. Ceux-ci parlant encore, les eunuques du roi vinrent et le for-

8. *Que le roi monte;* littér., *qui est de la selle du roi.*

cèrent à se rendre aussitôt au festin que la reine avait préparé.

CHAPITRE VII.

Esther découvre au roi l'entreprise d'Aman. Aman est pendu à la potence qu'il avait fait dresser pour Mardochée.

1. Le roi entra donc, et Aman, pour boire avec la reine.

2. Et le roi dit encore ce second jour, après qu'il eut été échauffé par le vin : Quelle est votre demande, Esther, afin qu'elle vous soit accordée? et que voulez-vous que l'on fasse? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, vous l'obtiendriez.

3. Esther lui répondit : Si j'ai trouvé grâce à vos yeux, ô roi, et s'il vous plaît, accordez-moi ma propre vie pour laquelle je vous prie, et mon peuple pour lequel je vous implore.

4. Car nous avons été livrés, moi et mon peuple, pour que nous soyons foulés aux pieds, égorgés, et que nous périssions. Et plût à Dieu qu'on nous vendît comme serviteurs et servantes; ce serait un mal supportable, et, gémissant, je me tairais; mais maintenant, nous avons un ennemi dont la cruauté retombe sur le roi.

5. Or le roi Assuérus, répondant, dit : Qui est celui-là? et quel est son pouvoir, pour qu'il ose faire ces choses?

6. Alors Esther dit : Notre ennemi et notre adversaire est ce très méchant Aman. Ce que celui-ci entendant, il resta sur le champ tout interdit, ne supportant pas les regards du roi et de la reine.

7. Or le roi, irrité, se leva, et, sortant du lieu du festin, il entra dans un lieu planté d'arbres. Aman aussi se leva, afin de prier la reine Esther pour sa vie, parce qu'il avait compris que le malheur lui était préparé par le roi.

8. Lorsqu'Assuérus fut revenu du jardin planté d'arbres et qu'il fut entré dans le lieu du festin, il trouva qu'Aman s'était jeté sur le lit où était Esther, et il dit : Même à la reine il ose faire violence, moi présent, dans ma maison? Cette parole n'était pas encore sortie de la bouche du roi, qu'on couvrit aussitôt le visage d'Aman.

9. Alors Harbona, l'un des eunuques qui étaient au service du roi, dit : Voilà que le bois qu'il avait préparé à Mardochée, qui a parlé dans l'intérêt du roi, est dans la maison d'Aman; il a de hauteur cinquante coudées. Le roi lui dit : Pendez-le à ce bois.

10. Aman fut donc pendu à la potence qu'il avait préparée à Mardochée, et la colère du roi s'apaisa.

CHAPITRE VIII.

Elévation de Mardochée. Edit en faveur des Juifs.

1. En ce jour-là, le roi Assuérus donna à la reine Esther la maison d'Aman, l'ennemi des Juifs, et

---

1. *Boire*, signifie ici, comme souvent ailleurs, *prendre un repas, faire un festin.*

8. *On couvrit*, etc. Comme c'était une coutume assez générale dans l'antiquité de couvrir la tête de ceux qu'on menait ou qu'on destinait au supplice, bien des interprètes pensent que le visage d'Aman, ainsi couvert, était un signe du châtiment qui lui était réservé; mais d'autres prétendent qu'on voila le visage d'Aman, parce qu'ayant offensé et irrité le roi, il s'était rendu indigne de le voir.

Mardochée entra devant la face du roi ; car Esther lui avait avoué qu'il était son oncle.

2. Et le roi prit l'anneau qu'il avait commandé d'ôter à Aman, et il le remit à Mardochée. Or Esther établit Mardochée sur sa maison.

3. Et non contente de cela, elle se jeta aux pieds du roi, pleura, et, lui parlant, elle le pria de commander que la malice d'Aman, l'Agagite, et ses machinations très mauvaises qu'il avait imaginées contre les Juifs, devinssent impuissantes.

4. Or le roi, selon la coutume, lui tendit de la main son sceptre d'or, par où se manifestait un signe de clémence ; et la reine, se levant, se tint devant lui,

5. Et dit : S'il plaît au roi, et si j'ai trouvé grâce à ses yeux, et que ma prière ne lui paraisse pas importune, je demande avec instance que par de nouvelles lettres les anciennes lettres d'Aman, l'insidieux, et l'ennemi des Juifs, par lesquelles il avait ordonné qu'ils périraient dans toutes les provinces du roi, soient révoquées.

6. Car comment pourrai-je soutenir la mort et le massacre de mon peuple?

7. Et le roi Assuérus répondit à la reine Esther, et à Mardochée le Juif : J'ai donné à Esther la maison d'Aman, et j'ai commandé que lui fût attaché à la croix, parce qu'il a osé porter la main sur les Juifs.

8. Ecrivez donc aux Juifs comme il vous plaît, au nom du roi, scellant les lettres de mon anneau. Car c'était la coutume que nul n'osait s'opposer aux lettres qui étaient envoyées au nom du roi et scellées de son anneau.

9. Les scribes donc et les copistes du roi ayant été mandés (or c'était le temps du troisième mois, qui est appelé Siban), le vingt-troisième jour de ce même mois, les lettres furent écrites, comme Mardochée le voulait, aux Juifs, aux grands, aux gouverneurs et aux juges qui commandaient aux cent vingt-sept provinces du royaume, depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie, à une province et à une province, à un peuple et à un peuple, suivant leurs langues et les caractères de leur écriture, et aux Juifs, selon qu'ils pouvaient les lire et les comprendre.

10. Ainsi ces lettres, qui étaient envoyées au nom du roi, furent scellées de son anneau, et portées par les courriers, qui courant de différents côtés dans toutes les provinces, prévinrent les anciennes lettres par ces nouveaux messages.

11. Le roi leur commanda d'aller trouver les Juifs en chaque ville, et de leur ordonner de s'assembler tous, de défendre leur vie, de tuer et de détruire tous leurs ennemis avec leurs femmes,

---

3. * *Agagite*, du pays d'Agag. Voir plus haut sur la note II, 1.

9. *Le troisième mois, Siban* ou *Sivan*, commençait à la nouvelle lune de mai. — *A une province et à une province*, hébraïsme, pour *à chaque province*.

11. *De défendre*, etc.; littér. et par hébraïsme, *de se tenir debout pour leurs âmes*.

leurs enfants, et toutes leurs maisons, et d'enlever leurs dépouilles.

12. Et on fixa dans toutes les provinces un jour de vengeance, c'est le treizième jour du douzième mois, Adar.

13. La substance de la lettre était que dans toutes les contrées, et à tous les peuples qui étaient soumis à l'empire du roi Assuérus, il fût notifié que les Juifs étaient prêts à tirer vengeance de leurs ennemis.

14. Les courriers partirent donc en grande hâte, portant la nouvelle, et l'édit du roi fut affiché dans Suse.

15. Or Mardochée, sortant du palais et de la présence du roi, parut dans un grand éclat avec des vêtements royaux, qui étaient de couleur d'hyacinthe et de bleu céleste, portant une couronne d'or sur la tête, et couvert d'un manteau de soie et de pourpre. Et toute la ville fut transportée de joie et se livra à l'allégresse.

16. Quant aux Juifs, il sembla se lever pour eux une nouvelle lumière, la joie, l'honneur et l'allégresse.

17. Parmi tous les peuples, les villes et les provinces, partout où les ordres du roi arrivaient, c'étaient des transports de joie, des banquets, des festins et un jour de fête; tellement que beaucoup de gens d'une autre nation et d'une autre religion embrassèrent leur religion et leurs cérémonies; car une grande crainte du nom juif avait saisi tous les esprits.

CHAPITRE IX.

Les Juifs, suivant l'ordre du roi, tuent tous ceux qui avaient conspiré leur perte. Ils établissent une fête en mémoire de leur délivrance.

1. Ainsi le treizième jour du douzième mois que nous avons déjà dit s'appeler Adar, quand le massacre des Juifs était préparé, et que leurs ennemis respiraient le sang, les Juifs, au contraire, commencèrent à être les plus forts et à se venger de leurs adversaires,

2. Et ils s'assemblèrent dans toutes les villes, les bourgs, et d'autres lieux, pour étendre la main contre leurs ennemis et leurs persécuteurs; et nul n'osa résister, parce que la crainte de leur puissance avait saisi tous les peuples.

3. Car et les juges des provinces, et les chefs, et les gouverneurs et tout dignitaire qui était préposé à chaque lieu et à chaque ouvrage, élevaient les Juifs par la crainte de Mardochée,

4. Qu'on savait être prince du palais, et pouvoir beaucoup : la renommée de son nom aussi croissait tous les jours, et volait dans les bouches de tout le monde.

5. C'est pourquoi les Juifs frappèrent leurs ennemis d'une grande plaie, et les tuèrent, leur rendant ce qu'ils s'étaient préparés à leur faire à eux-mêmes;

6. Tellement que même dans Suse, ils tuèrent cinq cents hommes, outre les dix fils d'Aman,

12. *Du douzième mois, Adar.* Voy. III, 7.
6 *L'Agagite.* Voy. VIII, 3.

l'Agagite, ennemi des Juifs, dont voici les nom :

7. Pharsandatha, Delphon, Esphata,

8. Phoratha, Adalia, Aridatha,

9. Phermestha, Arisaï, Aridaï et Jézatha.

10. Lorsqu'ils les eurent tués, ils ne voulurent pas toucher à leurs biens.

11. Et aussitôt le nombre de ceux qui avaient été tués dans Suse fut rapporté au roi,

12. Qui dit à la reine : Dans la ville de Suse, les Juifs ont tué cinq cents hommes, et de plus les dix fils d'Aman : combien grand pensez-vous qu'est le carnage dans toutes les provinces? Que demandez-vous de plus, et que voulez-vous que je commande de faire?

13. Esther lui répondit : S'il plaît au roi que le pouvoir soit donné aux Juifs de faire encore demain dans Suse ce qu'ils ont fait aujourd'hui, et que les dix fils d'Aman soient pendus aux potences.

14. Et le roi ordonna qu'il fût fait ainsi. Et aussitôt l'édit fut affiché dans Suse, et les dix fils d'Aman furent pendus.

15. Les Juifs s'étant assemblés le quatorzième jour du mois d'Adar, tuèrent trois cents hommes dans Suse, mais ils n'enlevèrent pas leur bien.

16. Et dans toutes les provinces qui étaient sous la domination du roi, les Juifs défendirent leur vie, et tuèrent leurs ennemis et leurs persécuteurs ; tellement qu'il y en eut jusqu'à soixante-quinze mille de tués ; mais nul Juif ne toucha à rien de leurs biens.

17. Or le treizième jour du mois d'Adar fut pour tous le premier du massacre, et au quatorzième jour ils cessèrent de tuer. Ils établirent que ce jour était solennel, en sorte qu'ils passeraient tout ce temps-là à l'avenir dans les banquets, dans la joie et dans les festins.

18. Mais ceux qui dans la ville de Suse avaient exercé le carnage étaient encore pendant le treizième et le quatorzième jour du même mois occupés au carnage; mais au quinzième jour

---

13. Esther pouvait avoir un motif suffisant de faire cette demande : elle pouvait croire en effet que soixante-quinze mille personnes devaient être sacrifiées à la conservation de trois ou quatre millions de Juifs répandus dans tout l'empire, et que cette mesure était nécessaire à la sûreté de son peuple, qui s'était trouvé à la veille d'une extinction totale, et qui pouvait encore y être exposé.

16. *Défendirent leur vie.* Voy. VIII, 11. — * *Soixante-quinze mille de tués.* Ce nombre n'a rien d'incroyable, réparti sur l'étendue de l'empire perse. Mithridate, roi de Pont, fit massacrer, en un seul jour, dans son royaume, 80,000 Romains. On a reproché aux Juifs de s'être laissé entraîner en cette circonstance par la cruauté et la vengeance; on a, en particulier, blâmé Esther d'avoir demandé pour eux, à son époux, la permission de continuer à Suse le massacre, pendant un autre jour, IX, 13. Mais on oublie que les coreligionnaires de Mardochée, dans la capitale comme ailleurs, ne faisaient que se défendre : la reine sollicite l'autorisation de faire le lendemain ce qui a été fait le jour même, IX, 13; c'est-à-dire de défendre leur vie, VIII, 11; sa prière suppose que les habitants de Suse voulaient le lendemain renouveler leurs attaques contre ceux qu'ils haïssaient, non seulement sans doute à cause de leur nationalité, mais aussi à cause de leur religion

ils cessèrent de frapper. Et c'est pour cela qu'ils établirent ce même jour comme solennel pour des banquets et des réjouissances.

19. Quant aux Juifs qui demeuraient dans les villes non murées et dans les villages, ils déterminèrent le quatorzième jour du mois d'Adar pour un jour de festin et de joie, en sorte qu'ils se réjouissent en ce jour, et s'envoient mutuellement une partie des mets et des aliments.

20. C'est pourquoi Mardochée écrivit toutes ces choses, et, les ayant renfermées dans des lettres, il les envoya aux Juifs qui demeuraient dans toutes les provinces du roi, tant celles qui étaient situées dans le voisinage que celles qui étaient au loin,

21. Afin qu'ils adoptassent le quatorzième et le quinzième jour du mois d'Adar comme des fêtes, et qu'au retour de chaque année ils les célébrassent par des honneurs solennels,

22. Parce que c'est en ces jours mêmes que les Juifs se vengèrent de leurs ennemis, et que le deuil et la tristesse furent changés en gaieté et en joie; et afin que ce fussent des jours de banquets et de réjouissances, et qu'ils s'envoyassent les uns aux autres une partie des mets, et qu'ils donnassent aux pauvres de petits présents.

23. Les Juifs adoptèrent donc comme rite solennel tout ce qu'en ce temps-là ils avaient commencé à faire, et ce que Mardochée dans ses lettres leur avait mandé de faire.

24. Car Aman, fils d'Amadath, de la race d'Agag, ennemi et adversaire des Juifs, avait médité le mal contre eux pour les perdre et les exterminer, et il avait jeté phur, ce qui en notre langue se traduit par le sort.

25. Mais après cela Esther entra auprès du roi, demandant avec instances que, par une nouvelle lettre du roi, ses efforts devinssent impuissants, et que le mal qu'il avait imaginé contre les Juifs retournât sur sa tête. En effet, on les attacha, et lui et ses fils, à la croix.

26. Et depuis ce temps-là ces

24, 26. *Phur.* Voy. III, 7. — *Phurim;* plur. hébreu de *Phur.* — *Dans le rouleau*, etc. Les *lettres* et les *livres* qui sont souvent exprimés en hébreu par le même mot, s'écrivaient sur des feuilles de papyrus, de parchemin, etc. On les roulait autour d'un bâton (de là le mot *rouleau* ou *volume*), et quand elles étaient ainsi roulées, on les arrêtait avec un petit cordon; ce qui faisait qu'on pouvait facilement y apposer un sceau.

26. * *Ces jours ont été appelés Phurim*, c'est-à-dire la fête des Phurim. La fête des *Phurim* est encore célébrée dans les synagogues. Le 13 adar, veille de la fête, est un jour de jeûne. Le soir de ce jour, la fête commence, et le livre d'Esther est lu en entier. Le lecteur prononce très rapidement le passage IX, 7-9, dans lequel on trouve les noms d'Aman et de ses fils, et, autant que possible, sans reprendre haleine, pour signifier qu'ils furent pendus tous à la fois. Pendant ce temps les assistants font du bruit. Cette lecture est répétée de la même manière le matin du 14 adar. La soirée se passe dans de grandes réjouissances. — Les manuscrits hébreux reproduisent les vers. 7, 8, 9. du ch. IX sous forme de trois colonnes perpendiculaires, comme pour représenter les dix fils d'Aman. pendus à trois cordes parallèles, au nombre de 3, 3 et 4.

jours ont été appelés phurim, c'est-à-dire jour des sorts, parce que le phur, c'est-à-dire le sort, avait été jeté dans l'urne. Et tout ce qui s'est passé est contenu dans le rouleau de cette lettre, c'est-à-dire du livre de Mardochée;

27. Tout ce qu'ils souffrirent, et les changements qui survinrent. Les Juifs prirent pour eux, pour leur race, et pour tous ceux qui voulurent s'associer à leur religion, l'engagement qu'il ne serait permis à personne de passer sans solennité ces deux jours, que cet écrit indique, et qui demandent des temps déterminés, les années se succédant sans interruption.

28. Ce sont ces jours qu'aucun oubli n'effacera jamais, et qu'à chaque génération toutes les provinces célébreront dans l'univers entier; et il n'est aucune ville en laquelle les jours des phurim, c'est-à-dire les jours des sorts, ne soient observés par les Juifs, et par leur race, qui est liée par ces cérémonies.

29. Et la reine Esther, fille d'Abihaïl, et Mardochée, le Juif, écrivirent encore une seconde lettre, afin que ce jour fût ratifié avec tout le zèle possible dans l'avenir.

30. Et ils envoyèrent à tous les Juifs qui demeuraient dans les cent vingt-sept provinces du roi Assuérus, afin qu'ils eussent la paix et reçussent la vérité,

31. Observant les jours des sorts, et les célébrant en leur temps avec joie, comme l'avaient établi Mardochée et Esther, et comme ils avaient pris l'engagement d'observer, eux et leur race, les jeûnes, les cris, les jours des sorts,

32. Et tout ce qui est contenu dans l'histoire de ce livre, qui est appelé Esther.

CHAPITRE X.

Grandeur d'Assuérus. Puissance de Mardochée. Explication d'un songe qu'il avait eu.

1. Or le roi Assuérus rendit toute la terre et toutes les îles de la mer tributaires.

2. Sa force, et son empire, et la dignité et la grandeur à laquelle il éleva Mardochée, sont écrits dans les livres des Mèdes et des Perses;

3. Et comme Mardochée, de la race judaïque, devint le second après le roi Assuérus, grand parmi les Juifs, et agréable à la foule de ses frères, cherchant le bien pour son peuple, et ne disant que ce qui intéressait la paix de sa race.

---

27. *Cet écrit;* la lettre de Mardochée. — *Et qui demandent*, etc.; c'est-à-dire, que ces jours de fête devront se renouveler tous les ans, sans jamais y manquer, à l'époque fixée, qui est le quatorze et le quinze du mois d'Adar.

30. Dans le langage ordinaire de l'Écriture, les mots *paix* et *vérité* signifient, l'un toute sorte de prospérité, et l'autre, la fidélité à s'acquitter de ses promesses.

31. *Les cris* vers le Seigneur; c'est-à-dire les prières faites à haute voix. La fête des sorts se célèbre encore aujourd'hui chez les Juifs avec la plus grande solennité.

3. *La paix.* Voy. sur ce mot, IX, 30.

J'ai traduit avec une entière fidélité ce qui se trouve dans l'hébreu. Mais ce qui suit, je l'ai trouvé écrit dans l'édition Vulgate, où il est contenu en langue grecque et en caractères grecs. Cependant, à la fin du livre, se trouvait placé ce petit chapitre, que, selon notre coutume, nous avons marqué d'un obèle, c'est-à-dire d'une petite broche.

4. Et Mardochée dit : C'est par Dieu qu'ont été faites ces choses.

5. Je me souviens d'un songe que j'ai vu, et qui marquait ces mêmes choses, et rien de ces choses n'a été vain.

6. La petite source qui devint grande comme un fleuve, puis se changea en lumière et en soleil, et se répandit en eaux très abondantes, c'est Esther, que le roi a prise pour femme, et il a voulu qu'elle fût reine.

7. Mais les deux dragons, moi et Aman.

8. Les nations qui s'étaient assemblées, ce sont ceux qui ont tâché d'effacer le nom des Juifs.

9. Ma nation est Israël, laquelle cria vers le Seigneur, et le Seigneur sauva son peuple, et il nous a délivrés de tous les maux, et il a fait de grands miracles et des prodiges parmi les nations.

10. Et il ordonna qu'il y eût deux sorts, l'un du peuple de Dieu, et l'autre de toutes les nations.

11. Et l'un et l'autre sort vinrent au jour marqué dès ce temps-là devant Dieu pour toutes les nations.

12. Et le Seigneur se souvint de son peuple, et eut pitié de son héritage.

13. Et ces jours seront observés au mois d'Adar, le quatorzième et le quinzième jour du même mois, avec tout le zèle et toute la joie du peuple réuni en une seule asssemblée, et cela dans toutes les générations à venir du peuple d'Israël.

CHAPITRE XI.

Autre songe de Mardochée.

1. En la quatrième année du règne de Ptolémée et de Cléopâtre, Dosithée, qui se disait prêtre, et de la race lévitique, et Ptolémée son fils, apportèrent cette épître des phurim, qu'ils dirent avoir été interprétée par Lysimaque, fils de Ptolémée, à Jérusalem.

Ce commencement aussi était dans l'édition Vulgate; mais il ne se trouve ni dans l'hébreu ni dans aucun interprète.

CHAP. XI. 4. IV Rois, XXIV, 15; Supra, II, 6.

J'ai traduit, etc. Cette observation ainsi que les autres de même nature qu'on lit dans ce chapitre et les suivants sont de saint Jérôme. Quant à l'édition Vulgate dont il parle, c'est l'ancienne version italique qui était la plus commune de son temps. — *Mais ce qui suit;* c'est-à-dire depuis le vers. 3 de ce chap. x jusqu'à XI, 1. C'est en effet à ce vers. 4 que commence la partie deutérocanonique, qui se compose de sept fragments, et que les protestants rangent à tort parmi les livres apocryphes.

1. *Ce commencement;* c'est-à-dire depuis le vers. 2. de ce chap. XI, jusqu'à XII, 6. — * Ce verset forme le titre du livre d'Esther dans la version grecque, où il est placé en tête. Le Ptolémée mentionné ici est Ptolémée VI Philométor qui régna de 181 à 146 avant J.-C. C'est sous le règne de ce prince qu'on porta en Egypte la traduction grecque du livre d'Esther, mais le livre lui-même existait en hébreu depuis longtemps.

2. A la seconde année du règne d'Artaxerxès très grand, le premier jour du mois de Nisan, Mardochée, fils de Jaïr, fils de Séméi, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, vit un songe :

3. C'était un Juif qui demeurait dans la ville de Suse, homme puissant, et entre les premiers de la cour du roi.

4. Or il était du nombre des captifs que Nabuchodonosor, roi de Babylone, avait transférés de Jérusalem avec Jéchonias, roi de Juda.

5. Et voici quel fut son songe : Des voix se firent entendre, ainsi qu'un tumulte et des tonnerres; et il y eut un tremblement de terre, et un trouble sur la terre :

6. Et voilà deux dragons grands, et prêts à combattre l'un contre l'autre.

7. A leur cri, toutes les nations s'émurent pour combattre contre la nation des justes.

8. Et ce jour fut un jour de ténèbres, de péril, de tribulation, d'angoisse, et une grande épouvante sur la terre.

9. La nation des justes, qui craignaient pour leurs propres maux, se troubla et se prépara à la mort.

10. Et ils crièrent vers Dieu, et, pendant qu'ils poussaient des clameurs, une petite source devint un très grand fleuve, et se répandit en eaux très abondantes.

11. La lumière et le soleil parurent; et ceux qui étaient dans l'humiliation furent exaltés, et ils dévorèrent ceux qui était dans l'éclat.

12. Lorsque Mardochée eut vu ce songe, et qu'il se fut levé de son lit, il pensait en lui-même ce que Dieu voulait faire; et il avait le songe fixé en son esprit, désirant savoir ce qu'il signifiait.

CHAPITRE XII.

Mardochée découvre une conspiration que deux eunuques d'Assuérus avaient formée contre lui.

1. Or il demeurait en ce temps-là à la cour du roi avec Bagatha et Thara, eunuques du roi, qui étaient les portiers du palais.

2. Et ayant compris leurs pensées, et ayant vu plus exactement leur dessein, il apprit qu'ils avaient entrepris de porter leurs mains sur le roi Artaxerxès, et il en donna avis au roi.

3. Le roi, après qu'ils eurent été mis l'un et l'autre à la question, et qu'ils eurent confessé *leur* crime, commanda qu'ils fussent conduits à la mort.

4. Or le roi écrivit dans des mémoires ce qui s'était passé, et

CHAP. XII. 1. Supra, II, 21; VI, 2.

2. * *Artaxerxès très grand.* Le nom d'Artaxerxès, qui se lit ici et dans tous les Appendices, vient des Septante; il est certain qu'il répond là, comme dans les chapitres précédents, à Xerxès. La version grecque a traduit à tort Akhaschvérosch par Artaxerxès, dans tout le cours de ce livre, et comme cette partie de notre traduction latine est faite sur les Septante, elle porte le nom d'Artaxerxès au lieu de celui d'Assuérus que nous lisons dans les chapitres précédents traduits directement par saint Jérôme sur l'original hébreu.

3. *Qu'ils eurent été mis... à la question;* ou simplement *qu'on eut fait, qu'on eut instruit leur procès.*

Mardochée en transmit le souvenir dans sa lettre.

5. Le roi lui ordonna de demeurer en son palais, en lui donnant des présents pour sa délation.

6. Mais Aman, fils d'Amadath, Bugée, était en grand honneur auprès du roi, et il voulut nuire à Mardochée et à son peuple, à cause des deux eunuques du roi qui avaient été tués.

Jusqu'ici est l'avant-propos. Ce qui suit était mis à l'endroit du volume où est écrit : Et ils enlevèrent leurs biens ou leurs richesses.

Ce que nous avons trouvé dans la seule *édition Vulgate*.

Or voici quelle était la copie de la lettre.

CHAPITRE XIII.

Édit contre les Juifs. Prière de Mardochée.

1. Le roi très grand Artaxerxès, *qui règne* depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie sur cent vingt-sept provinces, aux princes et aux chefs qui sont soumis à son empire, salut.

2. Quoique je commandasse à un très grand nombre de nations, et que j'eusse soumis tout l'univers à ma domination, je n'ai voulu en aucune manière abuser de la grandeur de ma puissance; mais j'ai gouverné mes sujets avec clémence et avec douceur, afin que, passant leur vie en silence et sans aucune crainte, ils jouissent de la paix souhaitée de tous les mortels.

3. Et comme je demandai à mes conseillers de quelle manière cela pourrait être accompli, l'un *d'entre eux*, nommé Aman, qui par sa sagesse et par sa fidélité l'emportait sur tous les autres, et était le second après le roi,

4. M'a fait connaître qu'il y a un peuple dispersé dans toute la terre, ayant de nouvelles lois, et qui, agissant contre la coutume de toutes les nations, méprise les commandements des rois, et détruit par son dissentiment la concorde de tous les peuples.

5. Ce qu'ayant appris, et voyant qu'une seule nation rebelle à tout le genre humain, a des lois perverses, va contre nos ordonnances, et trouble la paix et la concorde des provinces qui nous sont soumises,

6. Nous avons ordonné que tous ceux qu'Aman (qui est préposé sur toutes les provinces, qui est le second après le roi, et que nous honorons comme notre père) aura fait connaître, *comme étant de ce peuple*, soient détruits par leurs ennemis, avec leurs femmes et leurs enfants, le quatorzième jour d'Adar, douzième mois de l'année présente, et que nul n'en ait pitié,

7. Afin que ces hommes cri-

---

5. *En lui donnant des présents.* Il est dit plus haut (VI, 3) que Mardochée ne reçut pas de récompense. Le roi, sans aucun doute, donna l'ordre de récompenser dignement le service que Mardochée lui avait rendu; mais il est très vraisemblable qu'Aman, qui en voulait à Mardochée, parce qu'il avait dévoilé la conspiration des deux eunuques, fit en sorte que la bonne volonté du roi fût sans effet. D'autres disent que les présents faits à Mardochée furent si peu de chose, que les historiens ne crurent pas devoir en faire mention dans les annales du roi.

7. *Et allant*, etc. Ces paroles se trouvent dans la Vulgate, ch. IV, 17.

minels, descendant tous en un même jour dans les enfers, rendent à notre empire la paix qu'ils avaient troublée.

Jusqu'ici est la copie de la lettre. Ce qui suit, je l'ai trouvé écrit après l'endroit où on lit :

Et, allant, Mardochée fit tout ce que lui avait mandé Esther.

Mais cependant il ne se trouve pas dans l'hébreu, et il n'est entièrement rapporté dans aucun des interprètes.

8. Or Mardochée pria le Seigneur, se souvenant de toutes ses œuvres,

9. Et il dit : Seigneur, Seigneur, roi tout-puissant, car toutes choses sont soumises à votre pouvoir, et il n'y a personne qui puisse résister à votre volonté, si vous avez résolu de sauver Israël.

10. C'est vous qui avez fait le ciel et la terre, et tout ce qui est renfermé dans l'enceinte du ciel.

11. Vous êtes le Seigneur de toutes choses, et il n'y a personne qui puisse résister à votre majesté.

12. Vous connaissez toutes choses, et vous savez que ce n'est ni par orgueil, ni par insulte, ni par quelque désir de gloire, que j'ai fait en sorte de ne pas adorer Aman, le très superbe.

13. (Car volontiers, pour le salut d'Israël, j'aurais été prêt à baiser les traces de ses pieds) :

14. Mais j'ai craint de transporter l'honneur de mon Dieu à un homme, et d'adorer quelqu'un, excepté mon Dieu.

15. Et maintenant, Seigneur roi, Dieu d'Abraham, ayez pitié de votre peuple, parce que nos ennemis veulent nous perdre, et détruire votre héritage.

16. Ne méprisez pas votre portion que vous vous êtes rachetée de l'Egypte.

17. Exaucez ma prière, et soyez propice à votre lot et à votre partage, et changez notre deuil en joie, afin que, vivant, nous célébrions votre nom, Seigneur, et ne fermez pas la bouche de ceux qui vous chantent.

18. Tout Israël aussi, dans le même esprit, et avec les mêmes supplications, cria vers le Seigneur, parce qu'une mort certaine les menaçait.

CHAPITRE XIV.

Pénitence d'Esther; sa prière avant d'aller trouver le roi Assuérus.

1. La reine Esther aussi eut recours au Seigneur, effrayée du péril qui était imminent.

2. Et, quittant ses habits de reine, elle prit des vêtements conformes aux pleurs et au deuil, et au lieu de ses diverses essences, elle couvrit sa tête de cendre et de boue : elle affligea son corps par les jeûnes; et tous les lieux où auparavant elle avait accoutumé de se réjouir, elle les remplit de ses cheveux qu'elle s'arrachait.

16. *Votre portion;* le peuple hébreu que vous avez choisi pour être spécialement votre peuple.

17. *A votre lot,* etc. Même figure qu'au verset précédent. — *Votre partage;* littér. *votre corde.* Comme nous l'avons déjà remarqué, on se servait de cordes pour la division et le partage des terres.

3. Et elle priait le Seigneur Dieu d'Israël, disant : Mon Seigneur, qui seul êtes notre roi, secourez-moi dans mon abandon, puisque hors de vous il n'est aucun autre aide.

4. Mon péril est en mes mains.

5. J'ai ouï de mon père que vous, Seigneur, aviez pris Israël d'entre toutes les nations, et, en remontant, nos pères d'entre tous leurs ancêtres, pour que vous possédiez un héritage éternel; et vous avez fait pour eux comme vous avez dit.

6. Nous avons péché en votre présence, et c'est pour cela que vous nous avez livrés aux mains de nos ennemis;

7. Car nous avons adoré leurs dieux. Vous êtes juste, Seigneur.

8. Et, maintenant, il ne leur suffit pas de nous opprimer par la plus dure servitude; mais, attribuant la force de leurs bras au pouvoir des idoles,

9. Ils veulent changer vos promesses, détruire votre héritage, fermer les bouches de ceux qui vous louent, et éteindre la gloire du temple et de votre autel,

10. Afin d'ouvrir la bouche des nations, de louer la puissance des idoles, et de célébrer un roi de chair à jamais.

11. Ne livrez pas, Seigneur, votre sceptre à ceux qui ne sont pas, de peur qu'ils ne rient de notre ruine; mais tournez leurs conseils sur eux, et perdez celui qui a commencé à sévir contre nous.

12. Souvenez-vous *de nous*, Seigneur, montrez-vous à nous dans le temps de notre tribulation, et donnez-moi l'assurance, Seigneur, roi des dieux et de toute puissance.

13. Mettez des paroles convenables dans ma bouche en présence du lion, et transférez son cœur à la haine de notre ennemi, afin qu'il périsse lui-même et tous les autres qui conspirent avec lui.

14. Mais nous, délivrez-nous par votre main, et secourez-moi; car je n'ai d'autre secours que vous, Seigneur, qui avez la science de toutes choses,

15. Et qui savez que je hais la gloire des *hommes* iniques, et que je déteste le lit des incirconcis et de tout étranger.

16. Oui, vous savez ma situation pénible, et que j'ai en abomination le signe de mon orgueil et de ma gloire qui est sur ma tête dans les jours de ma splendeur, et que je le déteste comme un linge souillé, et que je ne le porte pas dans les jours de mon silence;

17. Que je n'ai pas mangé à la

CHAP. XIV. 5. Deutér., IV, 20, 34; XXXII, 9.

---

4. *Est en mes mains;* c'est-à-dire est imminent.

11. *Votre sceptre;* votre pouvoir, ou votre peuple. Le peuple d'Israël, en effet, est quelquefois désigné sous ce nom. — *Ceux qui ne sont pas,* c'est-à-dire *qui ne sont rien;* les méchants, ou plus probablement les idoles, qui sont appelées ailleurs vanités, choses vaines.

12. *Des dieux;* c'est-à-dire des rois, des grands de la terre.

17. * *Du vin des libations* offertes aux faux dieux.

table d'Aman, que le festin du roi ne m'a point plu, et que je n'ai pas bu du vin des libations;

18. Et que jamais votre servante ne s'est réjouie, depuis que j'ai été transportée ici jusqu'au présent jour, sinon en vous, Seigneur Dieu d'Abraham.

19. Dieu fort, au-dessus de tous, exaucez la voix de ceux qui n'ont aucune autre espérance, délivrez-nous de la main des *hommes* iniques, et arrachez-moi à ma crainte.

CHAPITRE XV.

Avis de Mardochée à Esther après l'édit qu'Aman fit porter contre les Juifs. Ce qui se passa lorsqu'Esther parut devant Assuérus.

Ceci aussi, je l'ai trouvé ajouté dans l'édition Vulgate.

1. Et il manda à Esther (point de doute que ce ne fût Mardochée) d'entrer auprès du roi, et de le prier pour son peuple et pour sa patrie.

2. Souvenez-vous (dit-il) des jours de votre humiliation, comment vous avez été nourrie par ma main, parce qu'Aman, le second après le roi, a parlé contre nous de mort;

3. Et vous, invoquez le Seigneur, et parlez au roi pour nous, et délivrez-nous de la mort.

J'y ai trouvé aussi ce qui suit.

4. Or, le troisième jour, Esther quitta les vêtements de sa parure, et s'environna de sa gloire;

5. Et, brillant dans ce costume de reine, lorsqu'elle eut invoqué celui qui régit toutes choses, et le Dieu Sauveur, elle prit ses deux servantes;

6. Et elle s'appuyait sur l'une d'elles, comme ne pouvant soutenir son corps, à cause de son attitude nonchalante et de son extrême délicatesse.

7. Et l'autre servante suivait sa maîtresse, portant ses vêtements qui traînaient à terre.

8. Elle cependant, avec une couleur de rose répandue sur le visage et des yeux gracieux et brillants, cachait un cœur triste et serré d'une excessive crainte.

9. Etant donc entrée successivement par toutes les portes, elle se présenta devant le roi, où celui-ci était assis sur son trône, couvert des vêtements royaux, brillant d'or et de pierres précieuses; et il était terrible à voir.

10. Et lorsqu'il eut levé sa face, et qu'avec des yeux ardents il eut montré la fureur de son cœur, la reine tomba, et, sa couleur se changeant en pâleur, elle pencha sa tête lassée sur la jeune servante.

11. Mais Dieu changea en douceur l'esprit du roi qui, se hâtant et effrayé, s'élança de son trône, et, soutenant Esther dans ses bras, jusqu'à ce qu'elle revînt à elle, il la caressait en ces termes :

12. Qu'avez-vous, Esther? Je suis votre frère, ne craignez point.

---

4. *De sa parure;* qui était en ce moment une parure de deuil. Compar. XIV, 2. — *De sa gloire;* de sa dignité, c'est-à-dire de ses habits du reine.

13. Vous ne mourrez point; car cette loi n'a pas été établie pour vous, mais pour tous *les autres*.

14. Approchez-vous donc, et touchez mon sceptre.

15. Et comme Esther gardait le silence, il prit son sceptre d'or, le posant sur son cou, il lui donna un baiser, et dit: Pourquoi ne me parlez-vous pas?

16. Elle répondit : Je vous ai vu, seigneur, comme un ange de Dieu, et mon cœur a été troublé par la crainte de votre gloire:

17. Car, seigneur, vous êtes admirable, et votre face est pleine de grâces.

18. Et, comme elle parlait, elle tomba de nouveau, et elle était près de s'évanouir.

19. Or le roi était troublé, et tous ses ministres la consolaient.

CHAPITRE XVI.

Edit en faveur des Juifs.

Copie de la lettre que le roi Artaxerxès envoya en faveur des Juifs dans toutes les provinces de son royaume, laquelle ne se trouve pas non plus dans le volume hébreu.

1. Le grand roi Artaxerxès, qui *règne* depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie, aux chefs et aux gouverneurs des cent vingt-sept provinces qui sont soumises à notre commandement, dit salut.

2. Beaucoup ont abusé de la bonté des princes et de l'honneur qui leur a été conféré, jusqu'à l'insolence;

3. Et non seulement ils tâchent d'opprimer les sujets des rois, mais, ne pouvant supporter la gloire qui leur a été donnée, ils tendent des pièges à ceux mêmes qui la leur ont donnée.

4. Ils ne se contentent pas de ne point rendre grâces pour les bienfaits, et de violer en eux-mêmes les droits de l'humanité; mais ils s'imaginent aussi qu'ils pourront échapper à la sentence de Dieu, qui voit tout.

5. Et ils sont tombés dans un tel degré de folie, que ceux qui remplissent fidèlement les charges à eux confiées et qui font toutes choses de manière à être dignes des louanges de tous, ils s'efforcent de les perdre par les artifices du mensonge,

6. Tandis que par une fraude astucieuse, ils trompent les oreilles des princes, lesquelles sont simples et estiment les autres hommes par leur propre nature.

7. Ce qui est prouvé et par les anciennes histoires, et par ce qui se passe chaque jour, c'est comment par les mauvaises suggestions de quelques-uns les intentions des rois sont perverties.

8. C'est pourquoi il faut pourvoir à la paix de toutes les provinces.

9. Et vous ne devez pas penser, si nous ordonnons des choses différentes, que cela vienne de la légèreté de notre esprit, mais juger que c'est selon la nature et

---

13. *Cette loi;* la loi qui défendait de paraître devant le roi sans avoir été appelé. Voy. IV, 11.

6. En vertu d'une hypallage dont on a déjà vu plusieurs exemples, l'écrivain sacré attribue aux oreilles des princes ce qui appartient aux princes eux-mêmes.

la nécessité des temps, comme l'utilité de l'Etat l'exige.

10. Et, afin que vous compreniez plus manifestement ce que nous disons, Aman, fils d'Amadath, Macédonien de cœur et d'origine, n'étant point du sang des Perses, déshonorant notre clémence par sa cruauté, a été accueilli par nous, comme étranger.

11. Et, après avoir reçu des marques de bonté telles, qu'il était appelé notre père, et adoré par tous, comme le second après le roi,

12. Il s'est élevé à un si grand excès d'arrogance, qu'il tâchait de nous priver du royaume et de la vie.

13. Car, par des manœuvres nouvelles et inouïes, il a vivement désiré *envoyer* à la mort Mardochée, par la fidélité et les bons offices duquel nous vivons, et Esther, la compagne de notre royauté, avec toute sa nation,

14. Pensant qu'eux une fois tués, il surprendrait notre vigilance, et transférerait le royaume des Perses aux Macédoniens.

15. Mais nous, nous n'avons trouvé coupables d'aucune faute que ce soit les Juifs, destinés à la mort par le plus méchant des mortels; mais au contraire se conformant à de justes lois,

16. Et enfants du Dieu très haut, très grand et toujours vivant, par le bienfait de qui ce royaume a été donné et à nos pères et à nous, et par qui il a été conservé jusqu'à aujourd'hui.

17. C'est pourquoi sachez que ces lettres, qu'il vous avait adressées sous mon nom, sont annulées.

18. Pour lequel crime, et lui qui l'a machiné, et toute sa parenté, sont pendus devant les portes de cette ville, c'est-à-dire de Suse, Dieu, et non pas nous, lui ayant rendu ce qu'il a mérité.

19. Que cet édit donc que nous envoyons maintenant, soit exposé à la vue dans toutes les villes, afin qu'il soit permis aux Juifs de garder leurs lois.

20. Et vous devez leur être en aide, afin qu'ils puissent tuer le treizième jour du douzième mois, qui est appelé Adar, ceux qui s'étaient préparés à les faire mourir;

21. Car ce jour d'affliction et de deuil, le Dieu tout-puissant l'a changé pour eux en joie.

22. C'est pourquoi vous aussi, ayez ce jour parmi tous les autres jours de fête, et célébrez-le avec toute sorte de réjouissances, afin que dans l'avenir aussi on sache

23. Que tous ceux qui obéis-

CHAP. XVI. 10. Supra, III, 1.

10. On dit ici qu'Aman était Macédonien d'origine, ce qui n'est pas en contradiction avec ce qui est dit, chap. III, 1, qu'il était de la race d'Agag, roi des Amalécites, parce que le mot *Macédonien* est un terme générique, employé, comme on le voit en plusieurs endroits des Machabées, pour signifier un étranger. D'ailleurs il peut très bien se faire qu'un homme de la postérité d'Agag se soit établi en Macédoine, et qu'Aman soit descendu de lui, et né dans cette contrée. — * Voir ce qui a été dit plus haut, III, 1.

14. * *Aux Macédoniens.* Voir plus haut, III, 1.

sent fidèlement aux Perses reçoivent une récompense pour leur fidélité, mais que ceux qui trament une trahison contre leur royaume périssent pour leur crime.

24. Or que toute province ou toute ville qui ne voudra pas participer à cette solennité, périsse par le glaive et par le feu, et soit tellement détruite, qu'elle devienne inaccessible à jamais, non-seulement aux hommes, mais même aux bêtes, comme un exemple de mépris et de désobéissance.

---

24. *Qu'elle devienne inaccessible*, etc. Les prophètes emploient souvent cette expression pour marquer une destruction totale, et qui ne laisse aucun espoir de rétablissement. — *Comme un exemple*, etc. Pour être un exemple du châtiment réservé à ceux qui désobéissent aux rois et méprisent leurs commandements.